

## **Cas particuliers :**

### **Vents violents :**

- Au-delà de 35 km les concerts sont interrompus. La scène et ses abords sont évacués. La décoration scénographique et l'échafaudage sont démontés. Reprise des concerts après évacuation des éléments vers espace de stockage.

### **Incendie :**

- Repli barrières vaubans en paquets de 10.
- Redirection de la foule à pieds sur centre de parcelle C5.
- Gestion du feu par extincteurs SSIAP 1.
- Prise de contact avec les services d'urgence par le responsable sur site (gendarmerie/pompier).
- Attente instructions des services d'urgence (pompiers et gendarmerie).

### **Agressions :**

- Prise en charge de l'agresseur par le service d'ordre.
- Prise en charge de la victime par la médiation/SSIAP.
- Mise en place du périmètre de sécurité par la médiation.
- Prise en charge des témoins par la médiation.
- Prise de contact avec les services d'urgence par le responsable sur site (gendarmerie/pompier).

### **Malaises/blessures :**

- Prise en charge de la personne atteinte par la médiation/SSIAP.
- Mise en place du périmètre de sécurité par la médiation.
- Prise de contact avec les services d'urgence par le responsable sur site (gendarmerie/pompier).